

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2026

Présents :

Alain Blondet, Frédéric Cottet-Emard, Edith Singer, Anne-Marie Kleinklaus, Patricia Poitry, François Durafour, Joël Thibaudon, Benjamin Bouilloux, Mariane Dézile, Tony Millet, Véronique Planchin, Laëtitia Perrin, Jean-Daniel Maire.

Excusé avec pouvoir : Laurie Mathieu a donné pouvoir à Frédéric Cottet-Emard.

Excusé : Éric Michaud.

Secrétaire de séance : Jean-Daniel Maire.

Début de la séance : 20h00

En préambule, Monsieur le Maire présente ses meilleurs vœux aux membres du conseil municipal.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal du 18 décembre 2025.
Après un tour de table, le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

ACHATS / VENTE PARCELLES

~ 2026-01 : Forêt de Viry - Achat des parcelles n° C593 et C601

VU la proposition de Monsieur Benoît VUILLERMOZ pour le compte de Messieurs Paul et Michel VUILLERMOZ de vendre le lot des deux parcelles suivantes à la Commune au prix de 8 000 € :

N° de parcelle	Lieu	Superficie
C 593	En Pré Lion	16 899 m ²
C 601	La Conteste	15 143 m ²

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir ces deux parcelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** d'acquérir le lot des 2 parcelles n° C 593 et n° C 601 au prix 8 000 €,
- **DIT** que tous les frais induits par cette opération (frais d'acte notarié, frais de géomètre...) seront supportés par les acquéreurs ;
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les formalités nécessitées par ces opérations et notamment signer les actes notariés à venir qui seront reçus par Maître KHALIFE, notaire à Oyonnax.

~ 2026-02 : Vote des subventions 2026 aux associations locales

Monsieur le Maire rappelle le mode d'attribution des subventions votées en 2025 aux diverses associations.

Il informe également l'assemblée que le Comité de Jumelage va organiser cette année la venue des Normands à Viry.

Ainsi, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, le versement des subventions suivantes pour l'année 2026 :

Maison des Associations	700 €	À l'unanimité
Comité de Jumelage	800 €	À l'unanimité
Club Sportif de Viry	400 €	À l'unanimité
Pêle-Mêle	400 €	À l'unanimité
Sou des écoles	400 €	À l'unanimité
La Virysanne	100 €	À l'unanimité
Club du temps libre Les Cyclamens	100 €	À l'unanimité
FNACA du Haut-Jura	100 €	À l'unanimité
Association de Chasse ACCA de Viry	100 €	À l'unanimité
Les Chants d'Hélios	100 €	À l'unanimité
Rockambol	100 €	À l'unanimité
Gildas Crew	100 €	À l'unanimité
Amicale des Sapeurs-Pompiers	100 €	À l'unanimité
Association des Jeunes de Viry	100 €	À l'unanimité
Les Ain'Problables	100 €	À l'unanimité
Allezviedanse	100 €	À l'unanimité
Total	3 800 €	

La commune pourra verser des subventions de façon exceptionnelle aux associations en fonction des actions menées. Il conviendra alors de prendre contact avec la Mairie.

Il est également rappelé que la commune propose aux associations gratuitement une location de salle des fêtes par an.

~ 2026-03 : Motion de soutien pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes

Monsieur le Maire fait lecture de la Motion proposée par l'Association des Maires de France :

« La liberté locale est la condition d'une démocratie vivante et d'une action publique efficace. Or la liberté locale, et les moyens dont disposent les collectivités pour mettre en œuvre leurs politiques à destination des habitants, sont mis à mal par un Etat toujours plus centralisateur, qui ne se réforme pas. **Ce centralisme, qui éloigne la décision et l'action publiques des citoyens, est pourtant l'une des causes des problèmes du pays, y compris des finances publiques.**

À l'occasion du 107e Congrès des maires, l'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité a lancé un appel à la liberté locale, à partir de principes qui en garantissent l'effectivité, ainsi que de propositions concrètes. **La commune de ... partage ces propositions pour redonner immédiatement du pouvoir d'agir aux communes et intercommunalités, par :**

- **La libre administration des collectivités. Elle implique de renoncer à toute tutelle de l'Etat ou d'une autre collectivité ;**
- **L'autonomie financière et fiscale**, donc la compensation intégrale des compétences transférées et la redéfinition des ressources propres qui doivent être prépondérantes dans les ressources des collectivités ;
- **La subsidiarité**, qui confie par principe à l'échelon le plus proche du citoyen le pouvoir de décision. Pour les communes, la subsidiarité implique la protection de la clause de compétence générale. Le respect de la subsidiarité exclut également toute « différenciation » des compétences entre collectivités d'une même catégorie.

La commune de s'oppose à toute mesure qui contreviendrait à ces principes fondamentaux.

Par ailleurs, pour retrouver du pouvoir d'agir immédiatement, **la commune soutient les propositions de l'AMF sur :**

- **Le pouvoir réglementaire** local, pour adapter les textes aux réalités locales et alléger le poids des normes nationales ;

- **Un moratoire sur toute nouvelle contrainte** qui réduirait les moyens d'action des communes ;

- **Une réduction des normes et un allègement des procédures inutilement complexes et coûteuses**, notamment en termes d'urbanisme et de commande publique, afin de débloquer les projets. Faire un projet devrait être plus simple, plus rapide et moins onéreux en 2025 qu'il y a 20 ans, et pourtant, c'est l'inverse qui se produit.

Enfin, **le pouvoir d'agir implique des moyens. L'Etat doit tenir sa parole.** Dans le projet de budget présenté pour 2026, cela impose :

- La suppression du DILICO, qui ne devait être instauré que pour un an mais qui serait finalement reconduit et aggravé ;

- La suppression de la réduction de la compensation des impôts économiques supprimés, qui avait pourtant été annoncée comme garantie "à l'euro près" ;

- La suppression des modifications du FCTVA, qui doit demeurer un remboursement ;

- La suppression des coupes budgétaires envisagées dans la mission Outre-mer ;

- La suppression du gel de la DGF et des baisses de crédits dédiés aux collectivités ;

- La suppression de l'augmentation des cotisations CNRACL, qui n'est pas le seul moyen de rétablir son équilibre financier.

Les communes et intercommunalités ont démontré leur solidité au cours de ce mandat face à toutes les crises. Notre Nation a besoin d'un Etat fort sur ses missions essentielles et de communes libres.

A l'heure où le pays traverse une nouvelle crise, politique et budgétaire, il est urgent de régénérer l'action publique et la démocratie par la liberté locale et la confiance. »

Après discussions, le conseiller municipal, à 6 voix CONTRE, 3 voix POUR et 4 ABSTENTIONS, **REJETTE** cette proposition de motion.

QUESTIONS DIVERSES

Acquisition d'une œuvre : La Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude propose de participer à l'acquisition d'une œuvre de Lilian Bourgeat intitulée LA TERRE EST PLATE pour un montant de 5 000 €. Après discussion, à 11 voix CONTRE, 1 voix POUR et 1 abstention, le conseil ne souhaite pas donner suite à cette proposition.

Local de l'ancien cabinet médical : Le local sera mis à disposition un jour par semaine à partir du mois de mars à une personne réalisant de la vente éphémère de vêtements.

Local Place du Chalet : Faisant suite au déménagement de la société DECORAM, un local industriel va se libérer prochainement. Le conseil municipal étudiera les différentes demandes avant réaffectation du local.

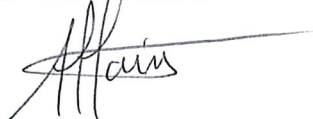
Ancienne boucherie : Un nouveau commerce va ouvrir tous les jeudis et proposera à partir du 12 février de la viande, du pain, du fromage et des produits laitiers.

Travaux Chapelle Centre Social : Les travaux de rénovation ont débuté le 13 janvier.

Prochain Conseil Municipal : Jeudi 5 mars 2026 à 19h.

Fin de la séance : 22h00

Le Secrétaire de séance,
Jean-Daniel Maire



Le Maire,
Alain Blondet



